

# arts et sports



N°112

Bulletin d'information du Snadem-Unsa Éducation — Professeurs de la Ville de Paris

## **PPCR :**

C'est pour demain

## **ISAE :**

La longue route

## **GRÈVE :**

Un pas pour l'avenir ?

PLUS D'ART  
PLUS DE SPORT  
PLUS DE #PVP



### Bulletin du SNADEM – UNSA

Syndicat National des Professeurs pour l'enseignement  
du DESSIN de l'ÉDUCATION PHYSIQUE et de la MUSIQUE  
Écoles élémentaires de la Ville de Paris

Siège social : Bourse du Travail 3, rue du Château d'Eau 75010 PARIS. Tél. : 01 42 41 84 43 Fax : 01 44 84 52 02  
email: [snadem.unsa@gmail.com](mailto:snadem.unsa@gmail.com) — <http://www.snadem.com>

Le numéro : 0,46 €. Abonnement 1 an : 1,52 €. Abonnement + suppléments : 15,24 €

Directeur de la Publication : Olivier HOCH. Imprimé au siège du SNADEM – UNSA  
Commission Paritaire de Presse N° 1216 S 07012 — ISSN 0181 – 7701

Année scolaire 2016 - 2017 — N°112, Octobre – Novembre – Décembre 2016

# ÉDITORIAL

*Patience et longueur de temps...*

*Si l'histoire syndicale du corps des professeurs de la Ville de Paris est à nulle autre pareille, elle obéit néanmoins aux mêmes évolutions que celle des autres agents ou salariés, ponctuée d'à-coups, de soubresauts, d'accélération et de longues attentes.*

*Toutes les revendications portées par le SNADEM n'ont pas été satisfaites dès la première audience, loin s'en faut. Mais dès lors qu'elles étaient justifiées par le travail de nos collègues et le statut d'enseignants municipaux que nous défendons, nous ne les avons jamais abandonnées.*

*Sachant ce corps spécifique et par conséquent fragile, les professeurs de la Ville de Paris ont de tous temps été extrêmement attentifs aux évolutions qui pouvaient par ricochet les toucher et porter atteinte à leurs missions, à leur existence ou, au contraire, leur bénéficier.*

*Cette sensibilité exacerbée a pu, a dû, souvent irriter les responsables administratifs et politiques qui se sont succédés à la Direction des Affaires Scolaires mais, à travers le temps, force est de constater que notre détermination a porté ses fruits sur bien des points.*

*Les avancées statutaires, la catégorie A, l'homologie avec le corps des professeurs des écoles, la Hors-classe, les indemnités ZEP puis REP, la maîtrise, sont autant de preuves de l'efficacité de la démarche du SNADEM, loin de tout renoncement.*

*Il en va de même pour l'Indemnité de Suivi et d'Accompagnement des Élèves. Dès lors que nos missions, précisées par différents documents officiels, rentrent dans le cadre du décret, dès lors que tous les enseignants la perçoivent, dès lors que les corps d'agents de la Ville de Paris doivent bénéficier du même traitement et des mêmes indemnités que les corps de l'état homologues, nous pouvons y prétendre, nous devons la percevoir.*

*Nous n'abandonnerons pas cette revendication de fond, et déciderons de toute action qui nous paraîtra nécessaire à son obtention.*

*Car ne pas lutter pour son attribution, c'est également prendre le risque de voir, à terme, remise en cause l'homologie qui nous lie au corps des professeurs des écoles. Les éternels inquiets que nous sommes ne peuvent s'autoriser une telle incertitude.*

*Ainsi, pour paraphraser les vers de la Fontaine, ce sont la Force et la Rage, nos convictions et notre engagement, qui nous donneront la Patience. Avec un bon coup de main de tous les professeurs de la Ville, le Temps nous donnera raison, et nous réussirons à obtenir l'ISAE, car c'est une mesure d'équité !*



par Olivier HOCH  
Secrétaire général

## SOMMAIRE

**Page 2 :**  
Éditorial

**Page 3 :**  
Grève du 26  
septembre : Chaud  
au « chœur » -  
ISAE : Soutien de  
l'UNSA Éducation

**Page 4 :**  
Lettre commune à  
Mme Hidalgo

**Page 5 :**  
Connaissez-vous  
l'école du Breuil ?  
- PPCR : Qu'est-ce  
que c'est ?

**Page 6 :**  
PPCR : Qu'est-ce  
que c'est ?

**Page 7 :**  
Bureau des UGD :  
L'effet Domino

**Page 8 :**  
Vos cotisations  
après déduction  
fiscale – bulletin  
d'adhésion

## **GRÈVE DU 26 SEPTEMBRE : CHAUD AU « CHŒUR »**



Nous ne contesterons pas les chiffres de la préfecture de police, ils n'ont pas été communiqués... Nous en resterons à l'appréciation générale qui voyait entre 150 et 200 personnes sur la place St Gervais, soit environ 20 à 25% du corps des professeurs de la Ville de Paris. Ce pourcentage est assez significatif pour être mentionné.

Au-delà des chiffres et des taux, nous retiendrons surtout l'engagement de tous les présents autour des mots d'ordre de ce rassemblement : Recrutements, Affectations, ISAE. Nous retiendrons aussi la performance de la chorale

animée par les professeurs d'Éducation Musicale ainsi que les dessins à la craie des professeurs d'Arts Plastiques, qui ont prolongé dans le temps nos revendications.

De nos audiences avec Mme Darpheuille et Mme Cordebard, il restera la satisfaction de voir le corps des professeurs de la Ville conforté dans son existence et ses missions, les chiffres des recrutements en hausse semblant indiquer la fin de la disette. Des interrogations subsistent néanmoins sur l'adéquation des recrutements programmés avec la réalité des départs en retraite : une liste complémentaire étoffée dans les deux disciplines devrait pouvoir y répondre, c'est ce que nous nous attachons à revendiquer dès à présent.

Il restera aussi la marque d'un profond désaccord sur l'Indemnité de Suivi et d'Accompagnement des Élèves. Notre élue et notre directrice en sont toutefois prévenues : Nous ne lâcherons rien sur ce sujet, cette revendication va s'inscrire dans le temps jusqu'à son obtention. Les justifications budgétaires sont des choix effectués par la municipalité, les justifications pédagogiques ne tiennent pas en regard des textes régissant à la fois l'ISAE et les missions des PVP et des pratiques qui sont les leurs.

Il nous faut convaincre élus locaux et parents d'élèves du bien-fondé de notre demande, et surtout de son équité lorsque l'on sait que tous les enseignants du premier degré la perçoivent, directeurs, PE, ZIL, enseignants des RASED et des hôpitaux, ainsi que les enseignants parisiens : professeurs des conservatoires, assistants d'enseignement artistique, professeurs de l'école du Breuil. Nous dénonçons ce qui constitue une rupture de l'homologie statutaire entre notre corps et les corps d'enseignants de l'état.

Sur ce point le combat est loin d'être terminé, et nous vous invitons à le poursuivre au quotidien, dans vos écoles, dans les réunions auxquelles vous participez, dans les conseils d'école, sans relâche.

## **ISAE : LE SOUTIEN DE L'UNSA ÉDUCATION**

Notre fédération ayant été à l'origine de la mise en place de l'ISAE pour les professeurs des écoles, c'est fort logiquement qu'elle nous soutient dans notre démarche.

Vous trouverez ci-après la lettre adressée à Mme Hidalgo, maire de Paris, cosignée par Laurent Escure, secrétaire général de l'UNSA Éducation, et Olivier Hoch, secrétaire général du SNADEM. S'il ne s'est pas encore traduit dans les faits, il est clair que ce soutien a été noté par les membres de l'exécutif municipal, confirmant que notre revendication n'était pas qu'une vue de l'esprit.



**Laurent ESCURE**  
**Secrétaire général**  
UNSA Éducation  
87 bis avenue Georges GOSNAT  
94853 Ivry-sur-Seine

**Et**

**Olivier HOCH**  
**Secrétaire général**  
SNADEM-UNSA  
8-10 avenue Ledru-Rollin  
75012 Paris

**Madame Anne Hidalgo**  
**Maire de Paris**  
Place de l'Hôtel de Ville  
75004 Paris

Ivry-sur-Seine, le 30 septembre 2016

Réf : LE/FM/JH/893

**Objet : Attribution de l'Indemnité de Suivi et d'Accompagnement des Élèves aux professeurs de la Ville de Paris**

Madame la Maire,

L'UNSA Éducation s'est fortement engagée durant ces dernières années afin que l'Indemnité de Suivi et d'Accompagnement des Élèves (ISAE) soit attribuée aux enseignants du premier degré de l'Éducation Nationale.

Sa création en 2013 est le fruit d'un long parcours et d'un travail commun avec les services de l'État, sa réévaluation en mai 2016 a été saluée comme une mesure d'équité par notre organisation syndicale, puisqu'elle consacrait l'égalité de traitement entre les enseignants du premier et du second degré.

Les professeurs de la Ville de Paris, s'ils sont un corps d'enseignants territoriaux, ont cependant un statut bâti par homologie avec celui du corps des professeurs des écoles, et ont bénéficié par le passé de toutes les évolutions statutaires et salariales de ce dernier (modification des grilles indiciaires, indemnité REP, masterisation).

Rien ne nous paraît s'opposer à ce qu'ils puissent bénéficier également de l'ISAE qui leur est refusée depuis maintenant trois ans.

La ville de Paris, plus importante collectivité territoriale de France, conforterait son exemplarité en matière d'équivalence de traitement entre ses agents et ceux de la Fonction Publique d'État en attribuant l'ISAE à ses professeurs, tout comme elle le fait pour les professeurs de conservatoire et les professeurs de l'école du Breuil qui perçoivent la prime ISOE par homologie avec les enseignants du second degré.

L'UNSA Éducation a obtenu la création de l'ISAE et revendique son attribution à tous les enseignants du premier degré. C'est donc en toute logique qu'elle offre un soutien sans faille au SNADEM et aux professeurs de la Ville de Paris dans leurs démarches pour l'obtenir.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame la Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Laurent ESCURE  
Secrétaire général de l'UNSA Education

Olivier HOCH  
Secrétaire général du SNADEM-UNSA

## CONNAISSEZ-VOUS L'ÉCOLE DU BREUIL ?

Créée en 1867 par un arrêté du Préfet Haussmann, l'école d'horticulture et d'arboriculture avait pour mission de pourvoir le département de la Seine et plus particulièrement Paris, en jardiniers, au moment de la création des Promenades publiques par Alphand.

Située primitivement à la Porte Dorée, c'est en 1936 qu'elle sera transférée à l'emplacement de l'ancienne ferme de la Faisanderie dans le Bois de Vincennes, magnifique domaine de 23 hectares dans lequel l'École va pouvoir se développer, grandir et prospérer. Elle portera désormais le nom de l'un de ses principaux fondateurs et deviendra « l'École Du Breuil ».

L'École Du Breuil est un établissement géré par la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement de la Ville de Paris. Elle a un rayonnement international, on y enseigne aujourd'hui les Arts du Paysage. C'est un domaine éco-labellisé en partie ouvert au public, doté d'un arboretum, d'un verger patrimonial, d'une serre chaude et de nombreuses collections végétales. Ses 6000 espèces recensées font partie du jardin botanique de Paris. Elle dispose d'une photothèque et d'une bibliothèque spécialisée ouverte au public.

L'école accueille chaque année environ 300 élèves : 200 élèves en formation scolaire et 100 en formation par apprentissage, de la seconde à la licence professionnelle.

Elle poursuit également sa mission de formation professionnelle des jardiniers, techniciens et cadres de la ville de Paris sur la question du végétal dans l'espace urbain. L'inscription aux modules de formation continue et aux conférences des « Rendez-vous de l'école Du Breuil » est ouverte aux professionnels du paysage et de l'horticulture.

Malgré sa renommée, cette école vit des heures difficiles. La baisse du nombre d'élèves ainsi que l'incertitude quant à son statut inquiètent. Pour nos collègues enseignants, bien qu'ayant obtenu le statut de professeurs municipaux en février 1996, les concours de recrutement se sont taris en 2006... Depuis la Ville embauche des professeurs vacataires ou contractuels pour répondre à la demande de formation, avec toute la précarité que cela induit.

Le SNADEM soutient et syndique les professeurs de l'École du Breuil, qui eux aussi ont à faire face à la baisse des moyens publics, et aux interrogations permanentes sur le devenir de leur statut et celui de leur école.

## PPCR, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le protocole **Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations** (PPCR) dont l'application s'étale sur trois années (2017-2020) et qui concerne l'ensemble des agents de la Fonction Publique, va profondément modifier nos carrières de professeurs de la ville de Paris. Les effets de cette réforme restent pourtant largement méconnus auprès d'un grand nombre de collègues PVP et PE. Nous pouvons ainsi les résumer en quelques points clés :

### **Une carrière simplifiée**

Aux trois rythmes d'avancement (grand choix, choix et ancienneté) va se substituer un tableau de déroulement de carrière unique dont les durées d'échelons deviendront fixes pour tous.

La durée de référence pour atteindre le dernier échelon de la classe normale sera alors de 26 ans. A cela s'ajoutent quatre « rendez-vous de carrière » : Au **6<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> échelon** de la classe normale ou il sera possible d'accélérer sa promotion d'un an, pour le passage à la **Hors-classe** et à la **Classe exceptionnelle**. Ce dernier rendez-vous permettra à ceux dont la carrière et l'engagement professionnel auront été jugés notable (prise de responsabilités, missions particulières ou encore travail en REP pendant au moins 8 ans) d'atteindre **ce nouveau grade**.

De plus, tout fonctionnaire pourra désormais dérouler une carrière complète sur deux grades. Ce qui est la règle pour une grande majorité des professeurs de la Ville de Paris qui peuvent accéder à la Hors-classe, suite aux avancées obtenues par le SNADEM, le deviendra également pour les professeurs des écoles qui étaient à cet égard très défavorisés.

Si la volonté syndicale de voir déconnectées promotion et évaluation professionnelle n'a pas été entièrement prise en compte, le passage à la Hors-classe, ainsi que la limitation de l'accélération de carrière à un an au 6<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> échelon, rendra les carrières plus homogènes.

### **Une carrière mieux rémunérée**

L'ensemble des échelons sera revalorisé progressivement de 2017 à 2020, notamment le salaire des stagiaires afin de rendre le métier d'enseignant plus attractif dès le début de carrière. Dès janvier 2017, il est prévu une première augmentation indiciaire, puis chaque début d'année jusqu'à 2020, en y intégrant une certaine partie des indemnités perçues (4 points la première année et 5 la suivante). Une partie de la prime ISAE sera ainsi partiellement absorbée.

L'échelon terminal de la Hors-classe va ainsi progresser de 38 points d'indice (177€ bruts mensuels) en 4 ans, avec un impact non négligeable pour le calcul de la pension.

Des négociations sur la revalorisation du point d'indice sont prévues annuellement, mettant ainsi fin au gel de celui-ci. Les premières mesures de revalorisation ont eu lieu cette année, elles se sont traduites par une augmentation de 0,6% en juillet et 0,6% en février 2017, loin de nous faire oublier les années blanches.

### **Un nouveau mode d'évaluation**

Les supports d'évaluation vont évoluer, ils seront étroitement appuyés sur le référentiel de compétences. Ils prendront également en compte des aspects plus larges que le strict champ disciplinaire (travail en équipe, relations avec la communauté éducative).

Si des inquiétudes subsistent quant à la corrélation entre ce nouveau mode d'évaluation et la promotion, PPCR devrait permettre de réduire les inégalités de traitement entre les professeurs au niveau de la fréquence des inspections et, on l'espère, transformer l'inspection en un moment formateur.

Si toutefois le prochain gouvernement maintient le texte en l'état, PPCR va se traduire par une réelle avancée salariale pour les enseignants. Des interrogations existent cependant pour le respect de l'équité en matière de déroulement de carrière, le barème en place aujourd'hui devant être supprimé. Comme il l'a toujours fait, le SNADEM jouera son rôle auprès de la Ville de Paris pour défendre l'intérêt de tous les professeurs.



# **BUREAU DES UGD : L'EFFET DOMINO**

Cela n'aura échappé à personne, il est, ces derniers temps, de plus en plus difficile de joindre l'une ou l'autre de nos UGD, et pour cause : les congés pour raison de santé de deux de nos UGD « historiques\* », pour l'Éducation musicale puis pour les Arts plastiques, ont non seulement laissé un vide palpable auprès des PVP de ces deux disciplines, mais ils ont amorcé aussi pour l'ensemble du bureau des professeurs un processus qui procède peu ou prou de « l' Effet domino ».

En effet, en cas d'absence d'un agent, la charge de travail, se trouve transférée *dans un premier temps* à l'ensemble du personnel restant, en attendant d'éventuels remplacements. Cela n'est donc pas censé durer... Mais si la situation perdure, et c'est le cas, les conditions de travail de chacun finissent par en être affectées, c'est alors la réaction en chaîne.

Concrètement, en ce qui concerne nos UGD, la tâche est conséquente. On peut facilement le constater pour peu qu'on se penche sur la page correspondante dans notre dossier de rentrée. Il est facile alors de mesurer l'ampleur de ce qui incombe à celles qui sont toujours nos premières interlocutrices au Bureau des professeurs et qui prennent en charge des démarches très diverses. Sous les catégories « situation professionnelles », « rémunération », « prestations », s'inscrivent de nombreuses et multiples tâches qui allient des aspects administratifs, comptables et toujours humains.

Dans les faits, l'UGD appelée en renfort dès septembre 2015 pour pallier un premier congé n'en a pas abandonné pour autant les diverses missions qui étaient auparavant les siennes à la section des activités de découverte. En décembre dernier, suite à une seconde défaillance, cette charge de travail est montée en puissance, jouant un rôle non négligeable notamment à l'occasion du mouvement en fin d'année scolaire.

La victime suivante fut notre chargée de la coordination et du suivi des postes, également responsable des dispositifs « coup de pouce-ALEM ». Depuis début septembre, la mission de gestion des postes et affectations continue d'être assurée par... notre chef de bureau.

De nombreux dossiers transitent habituellement par le bureau de notre SGD qui encadre les UGD et assure, en outre, des missions concernant le suivi des inspections en vue de l'établissement du tableau de promotion. Nos collègues s'adressent aujourd'hui de plus en plus fréquemment à elle à propos de dossiers médicaux ou de départs en retraite. Elle répond bien sûr autant que de besoin mais cela alourdit d'autant la charge de travail qui lui incombe.

Le SNADEM, lors des audiences ou des réunions d'instances, n'a pas manqué de manifester son inquiétude en regard des problèmes liés au manque de personnel du bureau des UGD et à sa désorganisation grandissant à chaque nouvelle absence. En réponse à notre demande, nous avons appris lors de l'audience auprès de madame Darpheuille, le 20 septembre dernier, que deux personnes : une vacataire et une contractuelle, venaient d'y être affectées.

Le retour à la normale est donc pour bientôt, ou presque... Grâce à la bonne volonté et la contribution de tous, car ces deux nouvelles arrivées doivent être formées, ce qui est prévisible. L'ensemble des personnels contribue donc à cette formation... sur son temps de travail (comment faire autrement ?).

Nous souhaitons donc la bienvenue aux nouvelles UGD, en espérant qu'elles puissent s'investir de façon pérenne dans la mission qui leur est confiée. Bon courage et bonne santé à l'ensemble des agents du bureau des professeurs de la ville de paris et des activités de découverte.

*\*Le terme « historique » n'est pas employé au hasard. Les UGD du bureau des PVP, présentes depuis longtemps, connaissent tout de notre situation administrative et professionnelle ; elles sont amenées à connaître aussi, en quelque sorte, l'histoire de chacun.*

# VOS COTISATIONS APRÈS DÉDUCTION FISCALE

Les chiffres en gros caractères indiquent le montant de votre cotisation (ce que vous payez au Snadem) selon votre échelon et votre quotité de temps de service (ATTENTION : nouvelles quotités de TP). **Les chiffres en petits caractères** inscrits en regard **indiquent le montant réel de la cotisation après la déduction d'impôt de 66%** à laquelle vous donne droit votre adhésion. Chaque année, notre trésorier vous adresse, en temps utile, le document de déduction fiscale à joindre à votre déclaration de revenus.

|                  | Tarif 20h plein temps |       | 10h (52,50%) |       | 13h (68,75%) |       | 15h (80%)  |       | 18h (95%)  |       |
|------------------|-----------------------|-------|--------------|-------|--------------|-------|------------|-------|------------|-------|
| <b>Stagiaire</b> | <b>60</b>             | 20,40 | <b>32</b>    | 10,88 | <b>41</b>    | 13,94 | <b>48</b>  | 16,32 | <b>57</b>  | 19,38 |
| <b>4</b>         | <b>73</b>             | 24,82 | <b>38</b>    | 12,92 | <b>50</b>    | 17,00 | <b>58</b>  | 19,72 | <b>69</b>  | 23,46 |
| <b>5</b>         | <b>81</b>             | 27,54 | <b>43</b>    | 14,62 | <b>51</b>    | 17,34 | <b>65</b>  | 22,10 | <b>77</b>  | 26,18 |
| <b>6</b>         | <b>85</b>             | 28,90 | <b>45</b>    | 15,30 | <b>58</b>    | 19,72 | <b>68</b>  | 23,12 | <b>81</b>  | 27,54 |
| <b>7</b>         | <b>90</b>             | 30,60 | <b>47</b>    | 15,98 | <b>62</b>    | 21,08 | <b>72</b>  | 24,48 | <b>86</b>  | 29,24 |
| <b>8</b>         | <b>96</b>             | 32,64 | <b>50</b>    | 17,00 | <b>66</b>    | 22,44 | <b>77</b>  | 26,18 | <b>91</b>  | 30,94 |
| <b>9</b>         | <b>100</b>            | 34,00 | <b>53</b>    | 18,02 | <b>69</b>    | 23,46 | <b>80</b>  | 27,20 | <b>95</b>  | 32,30 |
| <b>10</b>        | <b>110</b>            | 37,40 | <b>58</b>    | 19,72 | <b>76</b>    | 25,84 | <b>88</b>  | 29,92 | <b>105</b> | 35,70 |
| <b>11</b>        | <b>120</b>            | 40,80 | <b>63</b>    | 21,42 | <b>83</b>    | 28,22 | <b>96</b>  | 32,64 | <b>114</b> | 38,76 |
| <b>HC 5</b>      | <b>126</b>            | 42,84 | <b>66</b>    | 22,44 | <b>87</b>    | 29,58 | <b>101</b> | 34,34 | <b>120</b> | 40,80 |
| <b>HC 6</b>      | <b>135</b>            | 45,90 | <b>71</b>    | 24,14 | <b>93</b>    | 31,62 | <b>108</b> | 36,72 | <b>128</b> | 43,52 |
| <b>HC 7</b>      | <b>140</b>            | 47,60 | <b>74</b>    | 25,16 | <b>96</b>    | 32,64 | <b>112</b> | 38,08 | <b>133</b> | 45,22 |

Les sommes en gras sont arrondies à l'euro inférieur ou supérieur afin d'éviter la multiplication des centimes



## BULLETIN D'ADHÉSION année scolaire 2016-2017 (ou de renouvellement)

| ÉCHELON          | COTISATION       |
|------------------|------------------|
| <b>Stagiaire</b> | <b>60 euros</b>  |
| <b>4</b>         | <b>73 euros</b>  |
| <b>5</b>         | <b>81 euros</b>  |
| <b>6</b>         | <b>85 euros</b>  |
| <b>7</b>         | <b>90 euros</b>  |
| <b>8</b>         | <b>96 euros</b>  |
| <b>9</b>         | <b>100 euros</b> |
| <b>10</b>        | <b>110 euros</b> |
| <b>11</b>        | <b>120 euros</b> |
| <b>HC 5</b>      | <b>126 euros</b> |
| <b>HC 6</b>      | <b>135 euros</b> |
| <b>HC 7</b>      | <b>140 euros</b> |

nom : .....

prénom : ..... n° SOI : .....

né(e) le : ..... AP  EM  EPS  échelon

adresse : .....

tél. dom. : ..... tél. mobile : .....

email : .....

Malgré le coût du routage, je préfère recevoir la version papier d'Arts et Sports

### TAUX PARTICULIERS

- \* Temps partiel : selon % du poste
- \* Couple : 1 + ½ cotisation
- \* Disponibilité ou détachement : **45 euros**
- \* Retraité : **53 euros**

**CHÈQUE à l'ordre du SNADEM à adresser avec le bulletin d'adhésion exclusivement au SNADEM-UNSA 8-10 avenue Ledru-Rollin 75012 PARIS**

PAIEMENT ÉCHELONNÉ POSSIBLE :

Chèque(s) à encaisser après le(s) .....

**N : F : C : NC : B : € :**

